



Rupture période d'essai / embauche cdd

Par **mimi3592**, le **12/06/2012** à **14:13**

Bonjour,

Je fais suite à ma rupture de mon contrat de cdd pendant ma période d'essai. J'ai été débauché de ma société pour venir travailler auprès d'une directrice générale d'une PME. A la suite de ce contrat, je m'aperçois n'avoir aucune information et visibilité sur l'ensemble du travail, mais aussi une certaine incompréhension au niveau des instructions de la part de mon employeur qui n'est pas Française, ne connaissant pas sa langue maternelle mais maîtrisant l'anglais parfaitement, j'ai vraiment eu du mal à comprendre et je ne suis pas la seule dans la société à me poser des questions. Au cours de ces deux dernières semaines, elle m'a manquée de respect mais aussi elle a dévaloriser mon travail en cherchant des petites erreurs, elle m'a aussi démmoralisée en me disant que j'étais une petite secretaire de rien du tout et qu'elle avait 30 ans d'expériences dans sa fonction. Elle m'a également humilié à plusieurs reprises et fini par me dire que je n'avais pas de classe !!!!! J'ai subi pendant plus de deux semaines son sarcassme envers moi et du stress constant et me planifiant mon agenda à savoir que mon travail devait être chronométré !!! Je souhaite aujourd'hui avoir recours a la justice car elle a mit fin à mon contrat suite à une réunion qui s'est très mal passé avec la direction!! J'ai besoin de votre aide car je m'apprete à envoyer un courrier en recommandé. Je précise qu'elle m'a demandé de quitter l'entreprise hier a près midi et il est indiqué sur le courrier que mon dernier est à compter du 13 juin 2012. pouvez vous m'aider !! j'ai aussi également preuve de ces emails d'instruction qui sont incompréhensibles !

Par **P.M.**, le **12/06/2012** à **15:41**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous précisiez quelle était la durée du CDD initialement prévue et la durée de la période d'essai ainsi que quand il avait commencé...

Il manque aussi un ou plusieurs mots dans votre texte : "il est indiqué sur le courrier que mon dernier est à compter du 13 juin 2012"...

Par **mimi3592**, le **12/06/2012** à **17:35**

début de contrat le 21 mai rupture de contrat lettre remise en main propre le 11 juin 2012 et fin de préavis le 21 juin 2012.

CDD DE 6 MOIS en vue d'un CDI.

Merci à vous pour votre aide précieuse !

Par **P.M.**, le **12/06/2012** à **21:49**

Je présume quand même que le motif de recours n'est pas simplement mentionné en vue d'un CDI...

Si la durée initiale du CDD n'allait pas au-delà du 20 novembre 2012, la période d'essai ne pouvait être de plus de 2 semaines autrement d'un mois soit jusqu'au 20 juin 2012...

Le délai de prévenance après la rupture étant en l'occurrence de 48 h qui devra vous être payé si l'employeur ne souhaite pas que vous l'effectuiez...

Pour contester la rupture de la période d'essai à condition que les dates aient été respectées, il vous faudrait un dossier particulièrement argumenté...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **mimi35**, le **13/06/2012** à **11:05**

Bonjour

Merci pour votre retour, j'ai des preuves écrites sur la façon ou elle communiquait par email avec moi des instructions (incompréhensibles)

Je pense qu'il y a une clause qui dit qu'une personne qui n'a pas été jugée par ses compétences pendant sa période d'essai peut faire appel.

Je compte prendre un avocat et démontrer que le travail qu'elle me demandait de faire n'était pas forcément évident du fait de la barrière de langue car elle ne parle pas anglais et un peu le français et que malgré mes efforts j'ai essayé toutefois d'essayer de la comprendre. C'est pourquoi n'étant pas la seule à la comprendre elle déversait sa frustration sur moi.

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **13/06/2012** à **11:27**

Bonjour,

Les différents délais exposés ne semblent pas vous intéresser, ce serait cependant beaucoup plus sûr que de vouloir à tout prix obtenir un Jugement aléatoire sur le fait que la rupture de la période d'essai n'aurait pas eu lieu par rapport à vos compétences professionnelles...

Je vous souhaite cependant de réussir et d'obtenir des dommages-intérêts suffisamment conséquents par rapport sans doute à vos espérances...